

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

Burkina Faso

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		BURKINA FASO	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	274 220	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	16,5 (+ 2,9 %)	65,3 (+ 0,5 %)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,343 (183 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	8 (1125 ^e rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+ 9,5	+ 0
PIB / habitant	€ – 2012	507	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	35,3	2
Surface arable	Mha – 2011	5,7	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	11,8	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	5,6	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-0,6	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	n.d	Exportations : 57 700 Importations : 45 800 Solde : + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	BF vers F : 4,1 Variation 2012/13 : + 17,1 %	F vers BF : 39 Variation 2012/13 : + 7,7 %

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

✚ Le Burkina Faso est un pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et un PMA (Pays les moins avancés). À ce titre, il bénéficie de l'initiative européenne Tout sauf les armes.

✚ Le secteur agricole représente 35 % du PIB et emploie 82 % de la population active.

✚ Le coton constitue la principale culture de rente du pays.

✚ Le document cadre de partenariat 2006-2010 signé entre la France et le Burkina Faso (enveloppe indicative: 300 M€) a recentré la coopération sur trois secteurs de concentration

(infrastructures, éducation, eau et assainissement), deux secteurs transversaux (gouvernance, promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche) et deux secteurs hors concentration (secteur cotonnier, lutte contre le SIDA).

✚ La France et le Burkina Faso ont signé le 10 janvier 2009 un Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire.

Production agricole

Le secteur agro-sylvo-pastoral constitue une composante déterminante de l'économie burkinabé. Il occupe près de 90% de la population active, intervient pour près de 40% dans la formation du PIB (agriculture 25%, élevage 12%, foresterie et pêche 3%). La superficie des terres à potentialités agricoles est évaluée à 11,8 Mha dont seulement 5,7 Mha sont cultivées. Si le coton domine les exportations agricoles du Burkina Faso, le pays vend un large éventail de produits venant de l'agriculture et de l'élevage sur les marchés régionaux et internationaux : les oléagineux dont les meilleurs débouchés se situent sur les marchés internationaux, les céréales, niébé et produits de l'élevage sur l'Afrique de l'Ouest et les fruits et légumes qui ont un potentiel à la fois sur les marchés de la sous-région et les marchés internationaux.

L'agriculture vivrière

Les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) constituent les principales productions végétales au Burkina Faso. Selon le dernier recensement général de l'agriculture (RGA 2008), elles étaient pratiquées sur 4 190 344 ha en 2008. Le mil, le sorgho et le maïs représentent respectivement 29%, 35% et 11% des superficies céréalières, le riz ne couvrant que 1%. En moyenne, 4,2 Mt de céréales ont été produits par an, au cours des cinq dernières années, ce qui permet de couvrir globalement les besoins alimentaires du pays. Les autres cultures vivrières (niébé, igname, patate douce, voandzou) représentent 3% des superficies totales emblavées. Les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja) sont pratiquées sur environ 19% des superficies totales emblavées.

La production céréalière 2013-2014 est évaluée à 4,9 Mt, chiffre comparable à celui de la campagne 2012-2013. Cette valeur représente une hausse de 15,3% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

La production des autres cultures vivrières est estimée à 915 485 t.

Les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja) sont pratiquées sur environ 19% des superficies totales emblavées. Une production importante de fruits et légumes, dont les principales sont la mangue, la banane, la papaye, l'anacarde et les agrumes, est aussi à noter. Quant à la culture maraîchère, elle est dominée par la tomate, l'oignon, la pomme de terre et les choux. La production des cultures vivrières est estimée à 0,9 Mt pour 2013-2014.

Principale culture de rente, le coton est cultivé sur environ 586 000 ha, essentiellement en coton BT (variété génétiquement modifiée) et représente environ 60% des recettes d'exportation du pays.

La production de coton pour la campagne 2013-2014 est estimée à 0,76 Mt, ce qui représente une hausse de 22,2% par rapport à la campagne 2012-2013. Le prix d'achat de coton graine s'élève à 0,37 €/kg. Les recettes nettes reversées

aux producteurs s'élèvent à 144,4 M€. Pour la campagne 2014-2015, l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina se fixe un objectif de production de 800 000 t de coton graine.

Avec 500 000 ha de cultures de plantes génétiquement modifiées, le Burkina Faso est le deuxième pays d'Afrique en terme de superficies dédiées aux OGM.

L'élevage

L'élevage représente le deuxième pilier de l'économie agricole burkinabé et repose principalement sur un système de pâturage extensif (pastoralisme transhumant, système agropastoral). On estime que seulement 2 à 5% des élevages situés dans la périphérie des villes utilisent une démarche plus intensive (surtout pour l'embouche bovine). L'élevage au Burkina Faso repose sur un cheptel numériquement important (environ 30 millions de têtes de bétail en 2009) et très varié (bovins, ovins, caprins, porcins, camélins, asins, équins). Les principales espèces sont en termes d'effectifs les caprins (38%), les bovins (27%) et les ovins (25%). On évalue à 38 millions le nombre de têtes de volailles (poulets principalement et pintades). **Le cheptel bovin burkinabé se place au second rang des pays de l'UEMOA** en importance, derrière celui du Mali. Il présente des opportunités importantes de développement dans le cadre des échanges sous régionaux.

Les exportations de cette filière sont essentiellement les animaux vivants (bovins, moutons, chèvres et volailles) et les peaux brutes ou semi-transformées et cuirs. L'élevage représente le **troisième poste d'exportation du pays** après l'or et le coton avec 25% des recettes d'exportation du pays. L'exportation se fait principalement à partir d'animaux sur pieds par la route ou par le train vers les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin).

Le pays est doté de trois abattoirs frigorifiques, 45 abattoirs séchoirs de brousse et des aires d'abattage dans la plupart des chefs lieu de département. La transformation à des fins de boucherie ou de charcuterie reste peu développée et limitée aux boucheries spécialisées de la capitale Ouagadougou. Les autorités burkinabé projettent de réformer la filière viande pour hisser le pays au rang des pays exportateurs de viande tout en assurant son autosuffisance.

La production laitière locale reste faible même si on dénombre près de 200 unités réparties sur le territoire national. Il est difficile dans ces conditions de répondre à la demande croissante en produits laitiers de la population (lait, yaourt, fromage...) et selon une étude de l'UEMOA, le pays dépense entre 6 et 10 Md FCFA (entre 9,1 et 15,2 M€) pour importer 40 millions de litres de lait, en majorité sous forme de lait en poudre.

La production halieutique

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso dispose d'un potentiel en **eau de surface** estimé à plus de 200 000 ha réparties entre les fleuves, rivières, mares, lacs de barrage et retenues d'eau exploitables pour la pêche et la production halieutique de façon générale.

Malgré ce potentiel, la production nationale se résume au poisson, estimée à 13 000 t en 2012, couvrant à peine le tiers des besoins de consommation du pays. Pour combler le déficit, le Burkina Faso a importé environ 60 000 t de poisson en 2012.

Politique agricole

Politique régionale

Le Burkina Faso est membre de l'**UEMOA** (Union économique et monétaire ouest-africaine) qui a adopté une politique agricole commune en 2001, la **PAU** (Politique agricole de l'union).

Le pays est également membre de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), qui a adopté en 2005 une politique agricole régionale, l'**ECOWAP/PDDAA** (*Economic Community of West Africa States Agricultural Policy*), traduction régionale du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*).

L'ECOWAP/PDDAA se veut le cadre de référence des interventions de la région en matière de développement agricole. Il vise à construire un marché régional performant en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Il repose sur la coordination de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) développés au niveau des pays, et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles au niveau communautaire (PRIA).

Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs: (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire (riz, maïs, manioc, bétail et produits animaux, produits halieutiques); (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole; et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.

Les PNIA, quant à eux, traduisent les priorités des acteurs nationaux et sont centrés sur des investissements productifs portant sur le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, pêche, foresterie).

Le 25 octobre 2013, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la structure du tarif extérieur commun (TEC) de l'organisation. Le TEC est structuré en 4 bandes (0% - 5% - 10% - 20% - 35%). Sa mise en œuvre devrait intervenir à compter de janvier 2015, une période de transition permettant des variations et des exemptions.

La CEDEAO pilote un projet régional de réserves alimentaires d'urgence. Dans le cadre du G20, un projet pilote pour la mise en place au niveau régional de réserves alimentaires humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest a été lancé. Il consiste en l'établissement de stocks régionaux, sous forme physique et financière, en complément des réserves nationales existantes.

La gestion technique de la réserve sera assurée par une unité spéciale placée au sein de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA), dont le siège est à Lomé.

La CEDEAO a lancé en février 2014 le projet Faim Zéro, qui concrétise l'initiative Faim Zéro visant à éradiquer la faim et la malnutrition dans la région à l'horizon 2025.

Politique nationale

S'agissant du PNIA du Burkina Faso, sept axes ont été retenus: 1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique; 2. Amélioration de la gestion de l'eau; 3. Développement durable des exploitations agricoles; 4. Gestion améliorée des autres ressources partagées; 5. Développement des filières agricoles et promotion des marchés; 6. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités; 7. Renforcement institutionnel.

Le budget du secteur rural a été d'environ 208 M€/an (136,5 Md FCFA) entre 2006 et 2010, soit environ 14% du budget global de l'État. La répartition relative par département montre que 86% de ce montant est alloué au ministère en charge de l'agriculture, 8% au ministère des ressources animales et 6% au ministère en charge de l'environnement. Les orientations stratégiques sur lesquelles se fondent les politiques sectorielles de développement, y compris dans le secteur rural, sont la vision du Burkina Faso à l'horizon 2025 définie à l'issue de l'étude nationale Prospective Burkina 2025 et le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), mis en œuvre de 2000 à 2010, a constitué le cadre d'action national de référence.

Une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011-2015) a par la suite été adoptée. Cette stratégie est fondée sur quatre grands axes; le développement des piliers de croissance accélérée, la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, le renforcement de la bonne gouvernance, la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, SCADD, intègre un important volet agricole avec notamment le développement de pôles de croissance économiques dont le projet pilote de Bagré, BAGREPOLE, qui doit servir de modèle fonctionnel aux autres zones hydro-agricoles.

Les principales stratégies et politiques du sous-secteur agricole, hydraulique et ressources halieutiques sont la Politique nationale de l'eau (PNE) et la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA).

Afin d'assurer une plus grande cohérence entre les différentes politiques et stratégies du secteur rural, le Programme national du secteur agricole (PNSR) a été initié en 2010 et doit couvrir la période 2011-2015. Adopté en décembre 2012, il vise à fédérer les actions d'investissements dans les sous-secteurs production végétale, ressources animales, ressources halieutiques, fauniques et environne-

ment. Le PNSR est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes. L'axe 1 concerne tout particulièrement le volet amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires dont les composantes sont le développement durable des productions agricoles et leur diversification. Le coût du sous-programme 1-1 est de 252,6 M€ sur les cinq ans. Sur ce montant, 137,5 M€ sont attendus des ressources propres de l'État alors que 38,8 M€ sont mobilisés à travers les conventions en cours avec les partenaires techniques et financiers. Environ 30% de ce montant reste à mobiliser, soit 76,3 M€. Le coût total du PNSR est d'environ 2,1 Md€ (soit 1 376,8 Md FCFA) sur la période 2011-2015, représentant 18,37% du coût global de la SCADD avec une augmentation annuelle d'environ 25% en moyenne par rapport aux allocations actuelles.

Échanges commerciaux

Le total des **exportations** agroalimentaires françaises à destination du Burkina Faso s'est élevé en 2013 à 42 M€ (en hausse de 7% par rapport à 2012) pour un tonnage de 73 000 t (en hausse de 3% par rapport à 2012).

Comme en 2012, le premier poste, en volume comme en valeur, est constitué par les exportations de **céréales** (53 000 t, en hausse de 4% par rapport à 2012, pour une valeur de 12 M€, en légère baisse de 2% par rapport à 2012), suivi par les exportations de **produits de conserves et d'épicerie** (12 M€, en hausse de 27% par rapport à 2012).

Le total des **importations** agroalimentaires françaises en provenance du Burkina Faso s'est élevé en 2013 à 4,8 M€ (chiffre en hausse de 16% par rapport à 2012) pour un tonnage de 2 700 t (en hausse de 22% par rapport à 2012).

Le premier poste en valeur est constitué par les importations de légumes (1,5 M€, chiffre en hausse de 11%, pour un tonnage de 771 t, en hausse de 13%), suivi par les importations **d'huiles et corps gras** (1,4 M€, chiffre stable).

Accords internationaux

Le Burkina Faso bénéficie du régime Tout sauf les armes (TSA), initiative adoptée par le Conseil de l'Union européenne en février 2001, qui organise une relation commerciale asymétrique en faveur des seuls PMA en leur donnant un accès au marché communautaire en franchise de droit et de quota, à l'exception des armes, et sans condition de réciprocité.

Dans le cadre régional de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso prend également part aux négociations en vue de la conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) complet avec l'Union européenne. Cet accord devrait consacrer une asymétrie d'ouverture commerciale en faveur des pays concernés mais également un mécanisme de transition

permettant d'intégrer les deux APE intérimaires signés avec la Côte d'Ivoire et le Ghana dans un accord régional englobant 16 États ouest-africains. Début 2014, les chefs négociateurs semblent avoir trouvé un accord permettant d'envisager prochainement la finalisation de l'APE. L'Afrique de l'Ouest en particulier ouvrirait son marché à hauteur de 75% de libéralisation. Le Protocole des règles d'origine aurait été validé. L'accord doit maintenant être validé au niveau politique.

Toutefois, le Nigeria s'est opposé à la conclusion formelle d'un accord lors du Sommet UE/Afrique tenu à Bruxelles en mars 2014. Une session technique tenue à Accra n'a pas permis de finaliser l'achèvement du processus de négociation.

Bénéficiant actuellement du TSA, le Burkina Faso n'a pas un rôle moteur dans les discussions régionales.

Membre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) depuis 1995, le principal sujet d'intérêt pour le Burkina Faso dans le cadre des discussions multilatérales concerne le coton : avec le Bénin, le Mali et le Tchad, le Burkina Faso est membre du C4, groupe à l'origine de l'initiative visant à obtenir l'élimination totale des subventions « distorsives » des pays du Nord sur le coton, en particulier des États-Unis, et une indemnisation financière pour les pertes subies.

Le Burkina Faso est membre du comité financier de la FAO. Lors du sommet du G-8 de Camp David (18 et 19 mai 2012), le Président américain Barack Obama a lancé l'initiative « Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » en faveur des pays africains. La « Nouvelle Alliance » visait dans un premier temps 6 pays d'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Éthiopie, Mozambique et Tanzanie). Le but serait à long terme d'étendre la démarche à l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne. Le premier objectif de l'initiative est d'amener le secteur privé à réinvestir dans ces pays dans le domaine agricole. L'initiative Nouvelle alliance a été lancée officiellement au Burkina Faso en février 2013. Les engagements contribueront à des investissements de 451 M€ d'ici 2015. L'initiative comporte un objectif sur la sécurisation foncière.

Relations bilatérales

La France et le Burkina Faso ont signé en 2006 un **document-cadre de partenariat** (DCP) qui fixe les orientations de la coopération entre les deux pays pour la période 2006-2010. Représentant une enveloppe indicative de 300 M€, le DCP 2006-2010 recentre la coopération sur trois secteurs de concentration (infrastructures, éducation, eau et assainissement), deux secteurs transversaux (gouvernance, promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche) et deux secteurs hors concentration (**secteur cotonnier**, lutte contre le SIDA).

La France et le Burkina Faso ont signé le 10 janvier 2009 un Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire.

Actions du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)

ADEPTA et AAFEX

Dans le domaine agroalimentaire, le MAAF soutient des démarches partenariales originales fondées sur le transfert d'un savoir-faire associatif au travers des actions menées par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Échanges Internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires, regroupant plus de 200 entreprises ainsi que des instituts de recherche, des centres techniques et des cabinets d'ingénierie ; l'ADEPTA a ouvert, à l'automne 2010, un premier bureau de représentation, à Dakar, pour couvrir l'Afrique de l'Ouest) et l'AAFEX (Association AFrique agro Export, groupement d'entreprises africaines exportatrices de produits alimentaires créée à Paris en 2002).

L'ADEPTA a organisé plusieurs missions collectives d'entreprises au Burkina Faso, en janvier 2006 et en janvier 2008. L'AAFEX a bénéficié d'un appui financier du MAAF qui soutient en particulier le programme qualité de cette association visant à renforcer les démarches de sécurité et qualités des entreprises membres pour leur permettre d'améliorer leurs exportations.

En 2012, l'AAFEX a signé une nouvelle convention avec l'AFD dans le cadre du renforcement des capacités d'exportations des entreprises bénéficiaires vers les pays du Nord et de la sous-région. La première convention (2009-2011) portait sur 1,8 M€; la deuxième convention (2012-2015) porte sur 2 M€.

L'ADEPTA et l'AAFEX ont signé une convention de partenariat en décembre 2012.

19 entreprises burkinabé sont membres de l'AAFEX. Elles interviennent dans les secteurs de l'épicerie, des fruits et légumes frais ou transformés, dans la transformation de produits laitiers.

Enseignement agricole

Le nombre de mobilités d'apprenants et d'enseignants dans le pays a décliné du fait des difficultés en matière de sécurité pour les ressortissants français en Afrique de l'Ouest, consécutives à l'intervention française au Mali. Le réseau Burkina-Faso des établissements d'enseignement agricole français poursuit cependant ses activités et œuvre en particulier à l'entretien des partenariats, en appuyant notamment les opportunités d'accueil sous différentes formes dans les établissements.

Le réseau travaille également sur les suites du séminaire autour de l'agro-écologie et de la formation agricole et rurale, conduit au Burkina-Faso en octobre 2011 par les deux réseaux Bénin et Burkina-Faso des établissements d'enseignement agricole français et leurs partenaires de ces deux pays. Le réseau travaille notamment avec l'appui du réseau international FAR (Formation agricole et rurale) et sa plateforme burkinabé.

Un projet de rencontre inter-réseaux Afrique de l'Ouest autour de la question de l'apport des formations agricoles et rurales au développement des agricultures familiales est en projet pour l'automne 2014.

Concernant le secteur de l'élevage :

Le ministère des affaires étrangères et européennes a mis à disposition un assistant technique français au ministère des ressources animales jusqu'en début d'année 2007.

Le CIRDES (Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide) a bénéficié d'un financement FSP (Fonds de solidarité prioritaire) qui est désormais clôturé.

Le MAAF a financé en 2007 une mission d'experts de l'Institut de l'élevage destinée à étudier la faisabilité de la création de deux laiteries à Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Le gouvernement burkinabé a décidé de conduire un processus d'élaboration d'une loi d'orientation sur l'élevage qui devrait permettre de jeter les bases de l'identification du cheptel et de la diffusion du progrès génétique.

Le MAAF a apporté son soutien à ce processus, notamment à travers les actions conduites par l'Institut de l'élevage en 2008 et 2009.

Sécurité sanitaire

Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-ACP), en collaboration avec un consortium d'organisations européennes spécialisées dans la sécurité sanitaire des aliments dont la Direction générale de l'alimentation (DGAL), le CIRAD, l'ANSES, le GIP FVI et l'ENSV sont membres, s'est vu confier par l'Union européenne la mise en œuvre du programme EDES.

Ce programme a pour objectif final d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour tous les consommateurs, ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) et UE, et donc de disposer d'un système national cohérent pour l'ensemble des produits en évitant le développement de systèmes de sécurité sanitaire à deux vitesses.

Mis en œuvre à la demande du Groupe des États ACP, il est financé par le Fonds européen de développement à hauteur de 29,5 M€ afin de soutenir durablement leurs exportations.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP